



Produits et Matériaux Utilisables en Centrales

16-0086 PMUC

Indice 1

L'homologation PMUC implique l'acceptation sans réserve des conditions énoncées au verso

LOCTITE 5772

Fabricant : **HENKEL Irland Opération and Research Ltd**
Tallaght Business Park - Whitestoxn – Tallaght, Dublin 24 - Ireland

Fournisseur : **HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE** SIRET : 592.067.136.00023
Parc d'Entreprise du VAL d'Europe - 8 Bd Michael Faraday - 77716 - SERRIS - MARNE LA VALLEE CEDEX 4 - FRANCE

☎ : 01.64.17.70.00 📠 : 01.60.17.32.91

Site Internet : <http://www.henkel.fr>

Contact : **Frédéric PETIOT** Téléphone : 06.08.96.79.62
e-mail : frederic.petiot@henkel.com

Vincent COSSIN
e-mail : Vincent.Cossin@fr.henkel.com

Usages du produit : **PRODUIT D'ETANCHEITE DES FILETAGES**

Utilisation spécifique :

Conditionnement(s) :

Conditions de stockage :

Indiquer si le produit contient-il à titre de constituant de base > 1 % au moins un des éléments ci-dessous :

Plomb	<input type="checkbox"/>	Aluminium	<input type="checkbox"/>	Cadmium	<input type="checkbox"/>	Terres rares	<input type="checkbox"/>
Mercure	<input type="checkbox"/>	Bismuth	<input type="checkbox"/>	Antimoine	<input type="checkbox"/>	Gallium	<input type="checkbox"/>
Étain	<input type="checkbox"/>	Arsenic	<input type="checkbox"/>	Argent	<input type="checkbox"/>	Indium	<input type="checkbox"/>
Zinc	<input type="checkbox"/>	Cuivre	<input type="checkbox"/>	Cobalt	<input type="checkbox"/>	Fer ferrique	<input type="checkbox"/>

Péremption :

Avis Toxicologique : **Favorable** Date : **21/07/2004** Date FDS : **18/01/2011**

N° SCASST : **6646**

Avis Corrosion : **Conforme** Date : **09/05/1995**

Recommandations :

HENKEL Technologies France SAS
Service Technique
Arlington square - P. E. du Val d'Europe
8 boulevard Michaël Faraday - Serris
F - 77716 Marne la Vallée Cedex 4
Tél. : 01 64 17 70 00 - Fax : 01 64 17 70 31
Fournisseur

EDF

Rédacteur

Vérificateur

Date : 16.4.2014

Date : 17/04/14
Nom : BARRET Jessica

Date : 17/04/14
Nom : C. CHEDEAU

Nom : V. COSSIN

Visa :

Visa :

Visa :

CONDITIONS ESSENTIELLES

Le terme « Fournisseur » utilisé ci-après désigne le responsable de la mise sur le marché du produit tel que défini dans l'article R4411 du Code du Travail. Le terme « Produit » désigne la substance ou la préparation et le terme « Matériau » désigne l'article, tels que définis dans l'article R4411 du Code du Travail.

L'homologation PMUC demeure sans limitation de temps tant que les paramètres initiaux n'évoluent pas.

Le Fournisseur s'engage à ce que le produit faisant référence au présent document et déclaré «PMUC» soit conforme aux exigences ci-après :

- Tout approvisionnement effectué auprès d'un fabricant autre que celui désigné entraîne l'annulation de l'homologation PMUC du produit.
- Seul le Fournisseur ou ses agences sont habilités à commercialiser les produits homologués PMUC.
- L'homologation PMUC ne concerne que la fourniture de produits destinés à être utilisés sur les sites nucléaires EDF. Le label « PMUC » ne doit pas être utilisé à d'autres fins.
- Le Fournisseur s'engage à faire bénéficier EDF de toute amélioration du produit et à informer la Cellule Produits Chimiques d'UTO de toute modification dans la dénomination, dans la formulation d'origine, dans le processus de fabrication, ou des concentrations d'utilisation. Le produit devra porter une dénomination commerciale différente de l'ancien et faire l'objet d'une nouvelle procédure d'homologation avant commercialisation.
- La dernière mise à jour de la FDS* devra être transmise au Pôle Toxicologie de EDF : TOXICOLOGIE-SCAST@EDF.FR et à la cellule Produits Chimiques d'UTO : PMUC-UTO@EDF.FR
- Toute modification relative au Fournisseur : changement de raison sociale, de fabricant des produits, etc., doit être portée à la connaissance de la cellule Produits Chimiques d'UTO qui se réserve la possibilité de suspendre la présente homologation.
- Le Fournisseur s'engage à répondre à toute demande de renseignements complémentaires d'UTO.
- La Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) doit être inscrite en clair sur chaque conditionnement. La durée résiduelle d'utilisation doit être au minimum égale à six mois entre la date de livraison et la DLUO.

Chaque modification d'une des conditions énumérées ci-dessus doit faire l'objet d'une information et d'un accord de reconduction de la part d'UTO.

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Chaque livraison d'un produit PMUC doit être accompagnée d'une Déclaration de Conformité du Fournisseur (ISO NF EN ISO/CEI 17050-1 et 2) portant sur chaque lot de fabrication, et confirmant le respect des procédures de fabrication du produit et la conformité des produits aux spécifications chimiques des PMUC.

Le certificat ISO 9001, ou équivalent, en cours de validité devra être transmis à la cellule Produits Chimiques d'UTO à l'adresse suivante : PMUC-UTO@EDF.FR.

EDF peut procéder à des contrôles qualité chez le fabricant, prélever des échantillons des produits sur les sites des Unités d'EDF et contrôler par analyse le respect des spécifications chimiques des PMUC.

DOCUMENTS DE REFERENCE : (Excepté famille 21)	D5710/IMC/1999/007111 indice 0 - Spécifications chimiques des PMUC D5710/ESD/1990/00295/001 (ex D5713/DJX/RB 90 0295 indice 1) Procédure de détermination des teneurs en halogènes et soufre des PMUC
DOCUMENTS DE REFERENCE : (Famille 21)	D5001/BTE/RC 93 1010 indice 1 - Spécifications chimiques des produits de conditionnement des circuits des centrales nucléaires D5710/IMC/1999/006783 indice 0 - Spécifications physico-chimiques des résines échangeuses d'ions de qualité nucléaire
DOCUMENTS DE REFERENCE : (Toutes familles)	D4507071219 indice 0 Spécifications d'identité visuelle des PMUC

Les documents référencés ci-dessus émis par EDF sont disponibles auprès d'UTO sur simple demande.

*Fiche de Données de Sécurité : La Fiche de Données de Sécurité (FDS), structurée en 16 chapitres réglementaires (article R4411-73 du Code du Travail) selon le modèle préconisé par le règlement REACH 1907/2006 du 18/12/2006 et de son rectificatif publié au JOCE du 29/05/2007. Cette fiche, rédigée en langue française, doit indiquer l'appellation commerciale du produit, la raison sociale du Fournisseur, et sa dernière date de mise à jour. Tous les chapitres doivent être renseignés.